

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2345

présenté par

M. Echaniz, Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Baptiste, M. Garot, M. Bertrand Petit,
M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Naillet, M. Califer,
M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

« 1° D'accroître significativement le nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, aux métiers de la formation et du conseil, du management et de la gestion des entreprises qui accompagnent les actifs de ces secteurs ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à intégrer le management et la gestion des entreprises dans les programmes d'enseignements agricoles.

L'importance de cette approche s'explique par le fait que la gestion d'une exploitation agricole fait appel à des compétences propres aux chefs d'entreprises ; compétences à acquérir dès la période d'enseignement.

Tel est le sens du présent amendement, inspiré d'une proposition des JA.